



Un combat pour le statut d'artistes - 16/11/2013

Tournai -

Il est mené par Patrick Joniaux. Alors qu'il a perdu son statut, il fait un recours en justice en espérant créer une jurisprudence.



Depuis quinze ans, Patrick Joniaux est considéré comme artiste aux yeux de l'Onem. Mais l'année dernière, la loi a changé et il a perdu son statut. Loin de se laisser faire, le Tournaisien a décidé de faire un recours en justice grâce au soutien des juristes de SMART: *«Pendant toutes ces années, j'ai été placé en 2e période au niveau du chômage. Autrement dit, je devais chaque année passer par l'Onem pour pouvoir renouveler mon statut. Mais depuis novembre 2012, une loi est passée pour dire que les artistes étant en deuxième période ne pouvaient plus être renouvelés... Et cette règle vaut pour tout le monde! Même si l'on fait 36 000 dates par an»*.

Pour pouvoir espérer retrouver son statut d'artiste, Patrick Joniau va devoir répondre à une demande qu'il trouve des plus surréalistes: *« Pour revenir en première période, autrement dit celle où on est tranquille à vie, il faudrait que je bosse un an dans un autre secteur à temps plein et que je signe en même temps trois contrats artistiques. On passe bien au-dessus du surréalisme à la belge. On en arrive à de l'absurde comme savaient le faire les Monty Python, sauf qu'ici ce n'est pas drôle du tout »*.

Un collectif d'artistes en colère ?

L'intéressé a aussi l'impression que l'on réalise une chasse aux artistes, comme on l'avait fait avec les sorcières à une époque: *«La SMART, la société par laquelle nous passons, a reçu une centaine de dossiers dernièrement sur ce cas. En Wallonie picarde, nous sommes particulièrement touchés. En parlant avec des collègues d'autres régions, on a l'impression que c'est moins grave chez eux. C'est peut-être une question d'interprétation...Mais en même temps, c'est facile pour les politiciens de nous attaquer. Nous ne possédons pas de syndicat, nous n'avons donc personne pour nous défendre. Peut-être que la solution passera par la création d'un collectif d'artistes en colère »*

Patrick Joniaux ne comprend pas cet acharnement. Pour lui, l'art fait partie de la vie quotidienne: *« Imaginez passer une journée sans art. Pas de musique dans les magasins, pas d'affiches publicitaires, pas de panneaux routiers... Tout cela dépend des artistes. Sans art, les gens redeviendraient des machines »*.

Ce vendredi, le tribunal ne statuait pas sur le sort de Patrick Joniaux, il fixait simplement le calendrier pour la suite de l'affaire. *«Je n'ai été mis au courant que deux jours avant ma venue. Les avocats de l'Onem avaient besoin de plus de temps pour préparer le dossier. J'ai vraiment l'impression qu'ils veulent nous empêcher de travailler. S'ils m'avaient prévenu plus tôt, j'aurais pu accepter un contrat que j'ai dû refuser... »*

Dans son invitation, M. Joniaux précisait aussi qu'il ne menait pas ce combat que pour lui. Il

espérait que son cas puisse devenir une jurisprudence pour tous les artistes de Belgique. La première bataille de cette «guerre» aura lieu le... 6 juin. Aura-t-on le droit à un nouveau débarquement d'artistes au palais de Justice?

Arnaud Smars (L'Avenir)